

LA LANGUE FRANCAISE

LA FRANCOPHONIE

A.A. 2019/2020

*«Le temps viendra (peut-être),
et j'espère que notre
langue [...] qui commence
encore à jeter ses racines,
sortira de terre, et s'élèvera
en telle hauteur et grosseur,
qu'elle se pourra égaler aux
mêmes Grecs et Romains ...»*

*Du Bellay, Défense et illustration de la langue
française (1549)*

Du Bellay met en avant l'idée que le français est capable de tout dire, et donc qu'il n'est pas, par nature, inférieur aux langues savantes que sont le grec et le latin. Il suffirait donc de développer les *formes écrites* (surtout littéraires) en français pour que la langue acquière considération et "illustration", et qu'elle devienne aussi riche que le grec ou le latin.

« La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté, de délicatesse, tous les objets de la conversation des honnêtes gens; et par là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie. »

Voltaire, le Siècle de Louis XIV, 1751

XX siècle

La langue française est liée au concept de Francophonie:

« *La Francophonie, c'est cet **humanisme** intégral qui se tisse autour de la terre [...]* »

Senghor, *Liberté I*, 1964

Le français et les pays francophones

« Trop souvent le discours francophone se limite à la déploration du recul de notre langue dans le monde, ou à ce qu'il est convenu d'appeler la 'défense' du français. C'est ignorer l'extraordinaire **vitalité** de la langue française, et **la très grande diversité des pays qui composent la mosaïque francophone**. Notre langue n'est pas ou n'est plus pour la France un bien patrimonial. **Elle n'est pas la propriété des seuls français** »

« Nous découvrons progressivement que la langue française n'appartient plus aux seuls français. **D'autres peuples l'ont fécondée de leur génie propre, de leur civilisation et de leur culture** ».

(Margie Sudre 1996
Secrétaire d'Etat chargé
de la Francophonie
1995-1997)

La France coloniale

À la veille de la Deuxième guerre mondiale, la France exerçait son autorité sur un ensemble de territoires qui faisait d'elle l'une des grandes puissances coloniales européennes. En 1939 l'empire colonial français s'étendait sur **cinq continents** et était peuplé d'environ 70 millions d'habitants.

Cet empire s'était constitué à travers plusieurs **vagues colonisatrices**.

1. L'expansion coloniale

-Sous l'Ancien Régime: une vague initiale s'étend du milieu du XVI siècle à la fin du XVIII siècle.

À partir d'une première implantation au Canada, *la Nouvelle-France*, les Français s'établirent aux Antilles (colonisation de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Domingue) ainsi que dans l'Océan Indien et en Inde.

Au début du XVIII siècle, la France possède, outre les territoire d'Amérique et des Antilles, des comptoirs commerciaux au Sénégal, île Maurice et La Réunion (Océan Indien).

Par le **traité de Paris (1763)** la France renonce à toute prétention sur l'Inde et abandonne le Canada aux Anglais.

2. Sous la Monarchie de juillet et le Second Empire

L'expansion coloniale connaît un second souffle sous la monarchie de Juillet (1830-1848) et le second empire (1852-1870).

En 1830 les Français mettent pied en **Algérie** avec la prise d'Alger. Dès 1848, la conquête de ce territoire est achevée et l'Algérie est proclamée partie intégrante de la France.

En 1853, on assiste à l'occupation française de la Nouvelle-Calédonie.

3. Sous la IIIème République

Avec la IIIème République nous assistons à l'essor de **l'impérialisme français**. À partir de 1880 l'expansion reprend: cela permet à la nation d'affirmer son statut de puissance européenne et de s'enrichir, les territoires conquis étant supposés fournir tout à la fois des matières premières et des débouchés pour l'industrie française.

À l'argument économique, s'ajoute un argument "**humanitaire**": les Français considèrent qu'ils ont une mission civilisatrice à remplir.

L'action coloniale est présentée comme une oeuvre d'émancipation universelle à travers laquelle se poursuit la lutte, entreprise depuis la Révolution au nom de l'esprit des Lumières: contre l'injustice et l'esclavage, partout doivent se répandre les bienfaits de la Science, de la Raison et de la Liberté.

La troisième République porte d'abord l'effort colonial sur le Maghreb. Elle consolide sa position en Algérie en étendant son influence sur les pays limitrophes, la Tunisie (1881 protectorat) et le Maroc (1912 protectorat).

L'**Afrique noire** est le second axe de la politique coloniale de la III^{ème} République. En 1910, les territoires conquis (Gabon, Congo français ...) sont regroupés dans une entité administrative l'Afrique-Equatoriale française (AEF) sur le modèle réalisé dès 1895 pour la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal ... réunis au sein de l'Afrique-Occidentale française (AOF).

En 1896 l'île de Madagascar est annexée à l'empire français.

En [Asie](#), les Français vont étendre leur influence sur le Laos et le Vietnam. En 1887 la France crée l'Union indochinoise.

En **1944**, le général **de Gaulle** réunit à Brazzaville une conférence sur l'avenir des territoires africains qui avaient connu une politique coloniale assimilatrice.

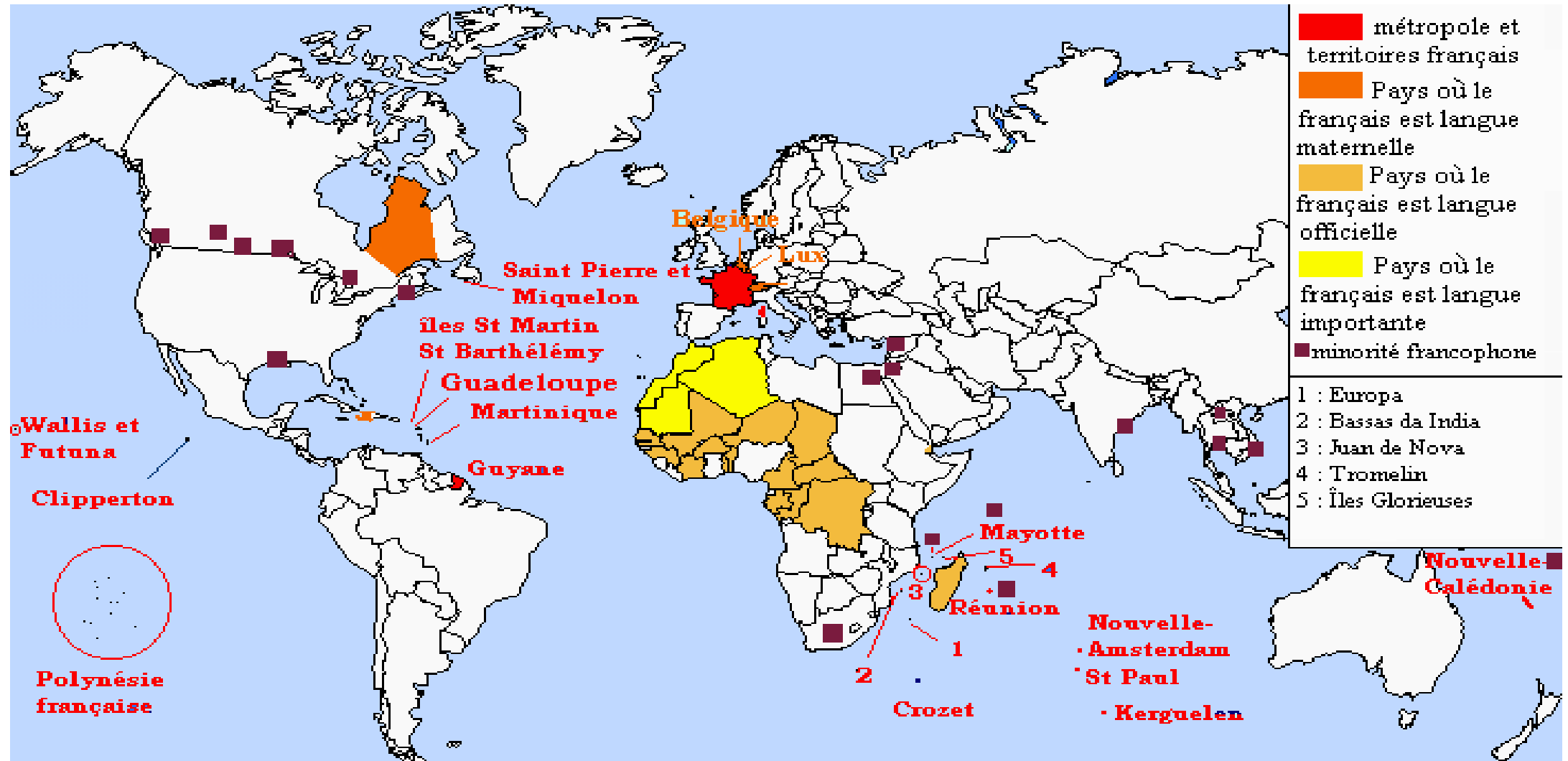
De Gaulle propose une fédération française de peuples associés. Ce projet se traduira dans la Constitution de la IV^e République (1946) par la transformation de l'Empire colonial français en **Union française**, les colonies devenant **des départements et collectivités d'outre-mer** (par ex. Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, la Nouvelle Calédonie). <http://www.outre-mer.gouv.fr/les-territoires>

COLONIE : territoire étranger totalement placé sous le contrôle d'une puissance étrangère. Il est administré par un gouverneur directement nommé par la puissance coloniale.

PROTECTORAT : territoire placé sous le contrôle d'une puissance étrangère, mais à la différence d'une colonie, un protectorat conserve un gouvernement indigène et le représentant de la puissance coloniale est censé ne fournir qu'un rôle de conseil. Dans la pratique des puissances coloniales, la différence entre la façon d'administrer un protectorat et une colonie est souvent assez limitée.

MANDAT : ce statut, apparu après la 1re Guerre mondiale, désigne d'anciennes colonies contrôlées par les puissances vaincues du conflit, en l'occurrence l'Allemagne et l'Empire ottoman. La S.D.N. (Société des Nations) confie ainsi notamment en mandats le Sud-Ouest africain (actuelle Namibie), le Tanganyika (Actuelle Tanzanie), l'Irak et la Palestine à la Grande-Bretagne. Le Cameroun, le Togo, le Liban et la Syrie à la France...

L'UNIVERS FRANCOPHONE



Le mot et l'idée de "francophonie"

Le mot et l'idée de "francophonie" sont inséparables de l'histoire de la colonisation et de la décolonisation. Onésime Reclus invente le terme au début des années 1880, au moment où la IIIème République se lance dans une politique coloniale ambitieuse.

Il ne s'agit pas seulement pour lui de désigner l'ensemble de ceux qui parlent français dans le monde mais d'imaginer pour la France un **rayonnement international** d'un type nouveau.

Reclus revient d'un long séjour en Algérie convaincu que l'expansion coloniale constitue pour la France une chance providentielle pour se régénérer, pour prendre sa revanche et pour retrouver sa place dans le monde.

Dans la francophonie dont il rêve, Reclus *mêle* les colonisateurs et les colonisés; il réserve ainsi une place éminente aux Canadiens français oubliés sur "leurs arpents de neige"* au côté des habitants de l'Algérie et de l'Afrique noire. Selon le géographe, il fallait concentrer les efforts sur le développement de l'Afrique.

*« Quelques arpents de neige » est l'une des citations de Voltaire par lesquelles celui-ci exprimait son évaluation dépréciative de la valeur économique du Canada et, par extension, de la Nouvelle-France.

XX siècle

La francophonie réapparaît là où personne ne l'attend, c'est-à-dire dans les rangs des intellectuels issus des sociétés indigènes, au premier rang desquels Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire (1).

Le mot ne vient pas tout de suite. Il s'imposera dans les milieux intellectuels et politiques avec **les indépendances** : les anciens colonisés décident en toute liberté de s'accaparer la langue qui leur était jusque là imposée.

(1) Aimé Césaire: né en 1913 en Martinique, il a inventé la notion de négritude à la fin des années 1930. En 1945, il est élu maire de Fort-de-France et député au Parlement français.

Le français cesse d'être une langue d'empire pour devenir un **instrument de libération, de résistance** à toutes les formes de domination et d'uniformisation du monde, langue utilisée pour s'exprimer.

Qu'est ce que la Francophonie?

francophonie, Francophonie, espace francophone

Ces trois expressions, ou syntagmes,
sont parfois synonymes, mais le plus souvent
complémentaires dans l'usage

Un concept récent

Une réalité géopolitique

Francophonie et francophonie

Nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue

Onésime Reclus

La ***francophonie*** (avec un petit 'f'), désigne l'ensemble des locuteurs, des groupes de locuteurs et des peuples qui utilisent le français à des degrés divers : le français est, selon le cas, langue maternelle, langue seconde, langue de communication ou de culture.

La **Francophonie** (avec un 'F' majuscule), désigne le regroupement sur une base politique des Etats et gouvernements qui, réunis en Sommet tous les deux ans, définissent les orientations et les programmations de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dirigée par le secrétaire général de la Francophonie.

L'expression « ***espace francophone*** », représentant une réalité non exclusivement géographique ni même linguistique mais aussi culturelle, réunit tous ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française ou aux cultures francophones.

Francophonie

La francophonie est l'ensemble des Etats utilisant le français et **se reconnaissant membres** de cette communauté de culture et d'histoire. Le mot " francophonie " a été inventé en 1880 par un géographe, Onésime Reclus. Dans le contexte de la fin du XIXe siècle, période d'expansion coloniale de la France, il s'intéresse au facteur linguistique.



Le néologisme "francophonie" a été introduit par Onésime Reclus dans son texte *France, Algérie et Colonie*.

Réfléchissant sur le futur de l'empire colonial français, ce géographe était persuadé que la fonction de la langue française était d'assurer une véritable **cohésion** entre les peuples colonisés. Reprenant l'expression "la langue fait le peuple", Reclus réaffirmait le pouvoir symbolique qu'à une langue d'assurer des liens profonds.

Francophonie désignait en ce sens l'ensemble de personnes qui parlaient le français (*francophones*), ou mieux, ceux qui “sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants” de la langue française et que Reclus estimait à l'époque être de 50 millions environ.

Reclus tenta de prouver que les langues étaient les socles des empires et des liens entre les civilisations. Pour lui, les langues vouées à un avenir international, comme l'anglais et le français, se révélaient être des facteurs capables d'influencer durablement, en matière culturelle, les "milieux humains".

Elles permettraient donc de faire profiter le plus grand nombre des avancées politiques, techniques, économiques et culturelles des nations les plus développées.

Dans un second temps, à partir de 1930, seul l'adjectif „francophone“ apparut régulièrement dans les dictionnaires. On entendait par là ceux „dont le français était la langue maternelle“. En effet, le mot „francophonie“ avait peu à peu sombré dans l'oubli.

Le terme de „**francité**“, inventé par Léopold Sédar Senghor, et compris comme l'ensemble des caractères propres à la civilisation française (Grand Larousse), lui fut substitué pendant quelque temps jusqu'à ce que la revue *Esprit* publie, en 1962, un numéro devenu aujourd'hui référence.

<https://information.tv5monde.com/culture/video-la-francophonie-toute-une-histoire-216340>

Vidéo - La francophonie, toute une histoire...

QUATRE SENS PEUVENT ÊTRE ATTRIBUÉS AU MOT FRANCOPHONIE

Un sens linguistique: le substantif tiré de l'adjectif „francophone“ signifiant „qui parle la langue française“;

Un sens géographique: l'ensemble des peuples et des hommes dont la langue (maternelle, officielle, courante ou administrative) est le français;

Un sens spirituel et mystique: le sentiment d'appartenir à une même communauté;

Un sens institutionnel: l'ensemble des organisations publiques et privées œuvrant dans l'espace francophone.

Né donc dans un contexte colonial, le mot évolue au XXe siècle pour désigner, dans un contexte économique, culturel et politique de coopération, une **Organisation internationale** qui rassemble les pays utilisant la langue française comme **langue maternelle, officielle ou "véhiculaire"**, c'est-à-dire langue qui permet de faire intercommuniquer des communautés linguistiques différentes.

A partir de 1998, on parle plus précisément
d'**Organisation internationale de la**
Francophonie (OIF).

Les acteurs de ce changement sont le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, le Tunisien Habib Bourguiba et le Nigérien Hamani Diori, qui, pendant les années 1960, font croître l'idée de regrouper les pays de langue française dans un *Commonwealth* à la française.

NAISSANCE DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

C'est en 1970, lors de la Conférence de Niamey, que la Francophonie acquiert une première légitimation institutionnelle par la fondation d'un organisme intergouvernemental, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), renommée Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en 1996.

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie développe des programmes de coopération dans **cinq champs prioritaires**: mise en valeur de la *diversité culturelle et linguistique; paix, démocratie et justice; éducation, formation, jeunesse; développement et solidarité; insertion de la Francophonie dans la société de l'information*

(voir: www.francophonie.org).

Un premier *Sommet (conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage)* est organisé en 1986 à Versailles, un deuxième au Québec l'année suivante. Après 1987, les Sommets seront organisés tous les deux ans, et ce sera en 1995, au Sommet de Cotonou (Bénin), qu'on programme l'institutionnalisation politique réalisée deux ans plus tard au Sommet d'Hanoï. A cette occasion on élit le premier Secrétaire général de la Francophonie.

Un plan d'action centré sur 4 axes est mis en place en 1999 au Sommet de Moncton (Canada), consacré à la Jeunesse. Si le Sommet de Beyrouth (Liban) en 2002 est centré sur le dialogue des cultures, celui d'Ouagadougou (Burkina Faso) de 2004 l'est sur le développement durable.

Depuis son début, la Francophonie n'a cessé de réaffirmer les **droits de l'homme et le plurilinguisme** afin de prévenir les risques de dérive engendrés par la mondialisation.

FRANCOPHONIE:
**UNE RÉALITÉ MARQUÉE PAR LA DIVERSITÉ
CULTURELLE ET LINGUISTIQUE**

Les pays qui se réclament de la Francophonie ont en commun une triple diversité

1. **Une diversité géographique:** Maghreb, Afrique noire, Océan Indien, Proche et Moyen-Orient, Amérique, Asie, Europe, Pacifique ...;
2. **Une diversité politique:** tous les types de régimes politiques, tous les niveaux de liberté, tous les degrés de laïcité;
3. **Une diversité culturelle:** dialogue des cultures.

En réalité, France, Belgique et Suisse mises à part, trois types de pays composent l'espace francophone:

1. Ceux qui sont devenus francophones du fait du processus de colonisation engagé par la France depuis l'époque de Jacques Cartier - XVI siècle jusqu'au XIX siècle;
2. Ceux qui sont devenus francophones par adhésion

3. Ceux qui sont redevenus francophones (Vietnam ou Guinée) parce qu'ils avaient décidé de reprendre contact avec les structures de la Francophonie après que les aléas de l'histoire les eurent éloignés.

STATUTS DIVERS DU FRANÇAIS

Les francophones actuels vivent souvent dans une situation de **colinguisme**, soit qu'ils appartiennent à un pays où est officialisé le bilinguisme (Belgique, Suisse, Luxembourg, Canada ...), soit que leur langue maternelle ne coïncide pas avec la langue officielle.

DES EXEMPLES

L'habitant de la Côte d'Ivoire a pour langue officielle et langue véhiculaire le français, mais généralement pour langue maternelle l'une des cinquante langues parlées dans le pays (dont huit dotées d'un statut national) et pour langue des échanges courants une variété de français parlé.

Les Français d'outre-mer possèdent fréquemment une langue officielle et une langue de culture différentes de leur langue maternelle: par exemple l'habitant de la Nouvelle-Calédonie peut avoir pour langue maternelle l'une des nombreuses langues mélanésiennes en usage sur son territoire; l'Antillais, un créole.

UNE RÉALITÉ SOCIO-LINGUISTIQUE, UNE GÉOPOLITIQUE

Le français est la deuxième langue internationale étudiée après l'anglais et partage avec elle le rare privilège d'être parlée sur les cinq continents. Il s'agit donc d'une langue mondiale, ce qualificatif étant renforcé par le fait que nombre de pays (une quarantaine à l'ONU) l'utilisent dans leurs relations internationales et qu'elle est langue officielle dans trente pays.

Avec la création en 1971 de **l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)**, première organisation intergouvernementale francophone, la Francophonie a pris place sur la scène internationale en tant qu'entité géopolitique.

Mais ce phénomène n'a été véritablement reconnu qu'en 1986 avec la tenue à Paris du premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant l'usage du français en commun. En effet, ce sont plus de 50 pays qui appartiennent aux institutions de la Francophonie.

Parmi ceux où le français joue un rôle de droit ou de fait, seule l'**Algérie** n'a pas encore rejoint la Francophonie institutionnelle.

La Francophonie est principalement fondée sur le partage d'anciennes colonies françaises (africaines notamment) mais également sur des pays n'ayant jamais connu la tutelle française à l'image de la Roumanie ou de la Bulgarie, qui sont imprégnées volontairement de la langue et de la culture françaises.

La différence de tous les autres ensembles internationaux est que la Francophonie n'est pas fondée sur un critère géographique, politique, économique ou culturel, mais repose sur le seul critère d'une **langue mondiale** partagée à des degrés divers par tous. Cela lui permet de développer des coopérations entre ces pays dans tous les domaines tout en respectant les spécificités de chacun.

NB: Le Canada et l'île Maurice appartiennent en même temps au Commonwealth et à la Francophonie, soulignant ainsi leur double identité francophone et anglophone.

En définitive, la Francophonie peut donc être définie comme „un mouvement qui vise à transformer les liens linguistiques, culturels et historiques qui rapprochent certains peuples, dans un ensemble politique et économique plus large, et qui se traduit par la mise en place d'institutions et de programmes multilatéraux de coopérations“.

Rapport ENA*, 1991.

*école d'administration

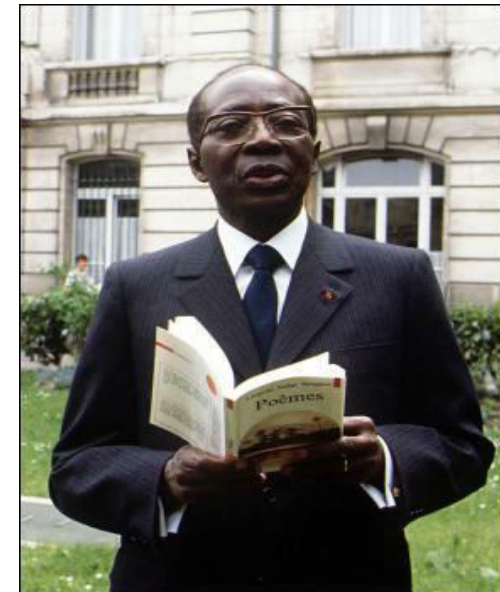
LES GRANDES FIGURES DE LA FRANCOPHONIE

LES TROIS PERES FONDATEURS

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR

LE PENSEUR DE LA FRANCOPHONIE

En 1934, Senghor (homme politique et poète sénégalais) participe à la fondation d'une petite revue: *L'étudiant noir*, où le terme de négritude figure pour la première fois sous la plume du martiniquais Aimé Césaire.



L'ETUDIANT NOIR

ANNEES DE
PUBLICATION

1934 - 1940



Aimé
Césaire



Léopold Sédar Senghor
(1906-2001)



Suzanne Césaire
(1915-1966)



Léon Gontran Damas

REDACTEURS

Aimé CESAIRE
Léopold Sédar
SENGHOR
Léon Gontran
DAMAS

MEMBRES

D'autres étudiants noirs

OBJECTIFS

- Lutter contre l'assimilation
- Approfondir l'origine culturelle commune des Noirs
- Défendre les sources et les valeurs africaines



Senghor devait en devenir le porte-parole le plus éminent: rendre au monde noir sa dignité, témoigner que l'Afrique n'était pas une terre vierge, que les Noirs avaient quelque chose à apporter au monde pour l'enrichir et le conduire à une plus grande culture, la future "civilisation de l'universel".

Quand Senghor parle de la civilisation de l'universel, il fait allusion à une *symbiose entre la civilisation africaine caractérisée par l'émotion et la civilisation européenne centrée sur la raison*. Senghor s'estime heureux d'avoir été initié à la langue française et à travers elle à la culture et c'est le français qu'il recommande aux Africains comme langue d'accès à la culture européenne.

La négritude

La négritude est généralement définie comme "l'expression d'une race opprimée, la manifestation d'une manière d'être originale, un instrument de la lutte et un outil esthétique. Elle est aussi la découverte des valeurs noires et la prise de conscience par le nègre de sa situation". (Jacques Chevrier, *La Littérature nègre*, 1999).

La négritude est aussi un **discours politique**, celui de la **résistance**. Elle a fourni les bases de la revendication et de l'action politique qui vont mener à la réclamation des indépendances politiques pour déboucher sur la **décolonisation**.

Senghor découvre la possibilité – à partir de la langue française – de célébrer les qualités et l'originalité des Noirs sur les divers continents.

C'était déjà de la francophonie en acte.

Un idéal: l'unité africaine

En 1946, Senghor participe comme grammarien à la révision du texte de la nouvelle Constitution de la République française qui instituait l'Union française. Député du Sénégal à l'Assemblée constituante, membre du Parti socialiste français (SFIO), il s'illustre à la tête du Parti du regroupement africain (PRA) pour préparer la nouvelle fédération entre la France et les pays africains, la future Communauté.

Après avoir été élu (1959-1960) président de l'Assemblée fédérale du Mali (Fédération regroupant le Sénégal et le Mali), Senghor devient le premier président de la République du Sénégal le 5 septembre 1960.

Trois idées guident le nouveau président:

1. l'unité africaine (il s'oppose à une certaine "balkanisation" de l'Afrique, trop fragile après la décolonisation pour supporter une multiplication des nouveaux Etats);
2. maintenir des liens privilégiés avec l'ancienne métropole;
3. il tente de concrétiser, dans sa politique, les idées du poète qui veut conduire les hommes, noirs et blancs, vers de nouvelles [relations fraternelles](#).

LA FRANCOPHONIE SELON SENGHOR

Au moment que, par totalisation et socialisation, se construit la Civilisation de l'Universel, il est, d'un mot, question de nous servir de ce merveilleux outil, trouvé dans les décombres du Régime colonial. De cet outil qu'est la langue française.

[...]

La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des "énergies dormantes" de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire. "La France, me disait un délégué du F.L.N., c'est vous, c'est moi : c'est la Culture française".

[...]

Renersons la proposition pour être complets: la Négritude, l'Arabisme, c'est aussi vous, Français de l'Hexagone. Nos valeurs font battre, maintenant, les livres que vous lisez, la langue que vous parlez : le français, Soleil qui brille hors de l'Hexagone".

L. S. Senghor, "Le français, langue de culture", "Esprit" n°311, novembre 1962, p. 844 (extrait).

<https://www.youtube.com/watch?v=cr5j-Uf-W3g>

HABIB BOURGUIBA

Grâce au président de la Tunisie, Habib Bourguiba, se rencontrent l'Afrique blanche et l'Afrique noire autour de l'idée de coopération.

Pour Bourguiba, la langue française est le véhicule de la modernité en Tunisie: «Etrangère, séductrice et troublante, la langue française est un puissant moyen de contestation et de rencontre».

Après avoir mené son pays, protectorat français, à l'indépendance, Bourguiba adhère à l'idée de Communauté lancée par Senghor et en devient un fervent apôtre.

Pour Bourguiba comme pour Senghor, „la colonisation n'a pas été un phénomène purement négatif, il faut utiliser l'acquis colonial dans le sens des intérêts des nouveaux Etats“.

LA FRANCOPHONIE SELON BOURGUIBA

Une Communauté francophone? C'est un idéal. Beaucoup de pays dans le monde, particulièrement en Afrique, utilisent la langue française comme trait d'union avec la civilisation occidentale. Depuis leur indépendance, ces pays ont renforcé l'enseignement de la langue française et consolident leurs relations culturelles avec la France.

[...]

J'ai pensé que pour améliorer cette coopération, il serait utile d'établir un courant de coopération multilatérale à travers tous les pays où la langue française est à l'honneur. J'ai estimé que ces réunions périodiques développeraient la coopération entre les membres et permettrait l'établissement de rapports nouveaux et bénéfiques entre eux.

Habib Bourguiba, juillet 1966.

HAMANI DIORI

Président de la République du Niger de 1960 à 1974, Hamani Diori prit part à de nombreuses manifestations destinées à hâter la réalisation d'une communauté francophone.

C'est grâce à lui que fut créée l'Agence de coopération culturelle et technique en 1970. Pendant toutes les années qu'il passa à la tête de son pays, il travailla inlassablement à réunir les pays francophones dans un organisme commun.

EUROPE

Le français est **seule langue officielle** en France et dans la Principauté de Monaco. Il est langue officielle, en commun avec d'autres langues, dans trois pays:

- La **BELGIQUE**, Etat fédéral composé de trois Communautés, flamande, française et germanophone, et de trois Régions: la Wallonie, très majoritairement francophone; Bruxelles, lilingue; la Flandre, très majoritairement néerlandophone.
- La **SUISSE**, qui compte quatre langues officielles (l'allemand, le français, l'italien et le romanche) et 23 cantons.
- Le **LUXEMBOURG**, où trois langues sont d'usage courant: le luxembourgeois, seule langue nationale, parlée par tous les Luxembourgeois, l'allemand et le français. Quatre personnes sur cinq maîtrisent le français, langue de l'administration.

Citons deux cas particuliers:

- Le **Val d'Aoste**, province alpine intégrée à l'Italie en 1861, où le français jouit, depuis 1948, d'une parité officielle avec l'italien.
- La **Principauté d'Andorre** où le français est langue du commerce et des échanges.
- Le français est langue étrangère dans les autres pays d'Europe, **membres de l'OIF**, (Bulgarie, Moldavie; Roumanie), **associés** (Albanie, Grèce, Macédoine) ou bien **observateurs** (Autriche, Arménie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Slovénie, Slovaquie, République tchèque).

Dans ces pays non francophones, le français est langue de culture et d'enseignement. Les principaux facteurs de son développement sont les phénomènes migratoires, l'attrait culturel (surtout le livre et le cinéma) et les mariages mixtes.

<http://tvfrancophonie.org/h264/39>

LES OPERATEURS ET LES INSTANCES OFFICIELLES DE LA FRANCOPHONIE

La **Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement** des pays ayant le français en partage, appelée "Sommet", rassemble, tous les deux ans, depuis 1986, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de l'OIF.

Instance suprême de la Francophonie, le **Sommet** défini les grandes orientations politiques de la Francophonie et confirme les grandes lignes de la coopération pour les années à venir de manière à assurer son rayonnement dans le monde et à en satisfaire les objectifs. Le Sommet est présidé par le **chef d'Etat ou de gouvernement** du pays hôte de la rencontre, jusqu'au Sommet suivant.

La **Conférence ministérielle de la Francophonie** (CMF) se réunit entre les Sommets afin d'assurer la continuité politique. Les membres des Sommets y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie.

Cette Conférence a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et de préparer le suivant. En outre, elle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres et de nouveaux membres associés.

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet. Il est présidé par le secrétaire général et composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'Etat ou de gouvernement membres des Sommets.

Il a notamment pour mission de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle; d'examiner et d'approuver les projets; d'évaluer les programmes des opérateurs; d'exercer un rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie représente auprès des instances exécutives francophones les intérêts et les aspirations des peuples de la Francophonie.

ALLIANCE FRANÇAISE

L'Alliance française est une association reconnue d'utilité publique créée en 1883.

Elle a pour mission de:

- Développer l'enseignement de la langue française et le goût des cultures francophones dans le monde;
- Organiser des manifestations culturelles;
- Rassembler, à l'étranger, les amis de la France.

UN STATUT ORIGINAL

L'ALLIANCE FRANÇAISE a un statut associatif de droit local, est apolitique et non confessionnelle. Les Alliances du monde sont donc des associations **autonomes** régies par le droit local.

Elles prennent toujours leur source à l'étranger et sont l'expression de la volonté locale de francophiles qui désirent partager leur amour de la langue et de la culture française avec leurs concitoyens.

Les Alliances sont rattachées à l'Alliance française de Paris par un **lien moral**. L'Alliance française de Paris garantit la cohérence et la pérennité du dispositif, veille au respect des statuts et participe au recrutement du personnel détaché mis à la disposition des Alliances par le ministère français des Affaires étrangères.

L'école de l'Alliance française de Paris propose des formations pour enseignants, des expertises pédagogiques et des certifications reconnues internationalement.

UNE PROPOSITION "D'ALTERNATIVE CULTURELLE" EN PLEINE EXPANSION

L'originalité de l'Alliance française réside également dans sa volonté de développement de l'enseignement de la langue française ainsi que le goût des cultures francophones dans le monde.

Ces deux éléments fondamentaux constituent une proposition "d'alternative culturelle", c'est à dire une alternative francophone à l'uniformisation des modes de vie et de pensée, complémentaire du modèle et des valeurs des pays qui l'accueillent.

Bref, la FRANCOPHONIE a réussi à s'affirmer comme un outil capable de développer des solidarités entre des peuples liés par une même culture linguistique.

La Francophonie peut guider les pays sur la voie de la croissance économique et du développement durable, tout en respectant leurs cultures et leurs différences.

LE SECRETAIRE GENERAL DE LA FRANCOPHONIE:

Elu par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement pour un mandat renouvelable d'une durée de 4 ans, il est le 1er responsable de l'OIF. Il préside à son action politique et à l'ensemble des activités de coopération conduites par les 4 opérateurs reconnus de l'Organisation. Il est le porte-parole, le représentant officiel et légal de l'OIF. Il peut donc signer les accords internationaux.

Le Secrétaire général nomme un Administrateur qui anime et gère la coopération intergouvernementale, propose les programmes de coopération de l'OIF et veille à la bonne conduite des affaires administratives et financières.

LES VALEURS DE LA FRANCOPHONIE

- PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA DIVERSITE CULTURELLE ET LINGUISTIQUE
- LA LIBERTE HUMAINE
- L'ACCES A' L'EDUCATION ET AU SAVOIR
- LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA SOLIDARITE

LA FRANCOPHONIE SE FONDE SUR LA DIVERSITE

- Rassembler des nations aux héritages, aux histoires, aux situations socio-économiques les plus variées
- Créer des coopérations utiles, concrètes et visibles

- Mettre en présence des civilisations différentes, promouvoir et diffuser sur un pied d'égalité les cultures respectives des peuples participants et éclairer les opinions publiques sur les cultures des pays membres: dialogue des cultures et des civilisations.

LA LIBERTE HUMAINE

Dans la Charte de la Francophonie (2005) (art. 1°) on énonce que la «Francophonie a pour objectif d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme»

Lecture Charte de la Francophonie 2005 (p. 28)

En **1989**, au Sommet de Dakar, la Francophonie inaugure un nouveau chapitre de son histoire en inscrivant pour la 1^o fois dans sa programmation des interventions susceptibles de conforter la liberté humaine.